



Projet Moyenne et Basse Romanche
Compte rendu atelier n°1 à Saint
Barthélémy de Séchilienne :

**Livet et Gavet, Séchilienne, Saint Barthélémy de
Séchilienne, Saint Pierre de Mésage, Péage de
Vizille**

**Date : 09 avril 2010 à 18h00 – Salle du Conseil Municipal à Saint
Barthélémy de Séchilienne**

Participants présents

Invités

M. Frédéric Gros (Vizille)
M. Claude Grosjean (Vizille)
M. Jean-François Alessandri (Vizille)
Mme Maud Balme (Le bourg d'Oisans)
M. Jean-Claude Vayr (Saint Pierre de Mésage)
M. Claude Grenier (Saint Pierre de Mésage)
M. Denis Chambaz (Saint Pierre de Mésage)
Mme Catherine Martin (Saint Pierre de Mésage)
M. Michel Drogue (Vizille)
M. Claude Boujard (Séchilienne)
M. Jean-François Alessandri (Vizille)
Mme Caroline Kebaili (Livet et Gavet)
M. Jean-Jacques Rouger (Saint Pierre de Mésage)
M. Michel Arnaud (Grenoble)
Mlle Géraldine Strappazon (Saint Barthelemy de
Séchilienne)
Mme Martine Giraud (Saint Barthelemy de
Séchilienne)
Mme Mireille Delahaye (Seyssinet)
Mme Cécile Rognon (Vizille)
M. Gilles Strappazon (Saint Barthelemy de
Séchilienne)

Techniciens et bureaux d'études

M. Thierry Leroy (Sogreah)
M. Thierry Monier (Sogreah)
M. Christian Gay (Gay Environnement)
Mme Odile Daillot (Sinequanon')
M. Jean-Michel Cardona (modérateur de réunion)
M. Thomas Linossier (Symbhi)
M. Olivier Manin (Symbhi)

Synthèse des propositions qui seront mises à l'étude et présentées au prochain atelier

Livet-et-Gavet

Etudier la possibilité de poursuivre le sentier découverte de Rioupéroux jusqu'aux Clavaux en rive droite.

Proposer si possible des aires de pique-nique sur d'autres secteurs, notamment sur Livet et Gavet.

St Barthélémy de Séchilienne – St Pierre de Mésage

Etudier la continuité d'un cheminement entre l'île Falcon et Jouchy.

St Pierre de Mésage

Préciser la différence de hauteur d'eau entre la crue de mai 2008, la crue trentennale et la crue centennale, au Hameau du Pont.

Fournir une coupe transversale du lit majeur de la Romanche mentionnant le niveau des terrains du Sierg à Jouchy, la digue rive gauche, le lit de la Romanche, la digue rive droite et le terrain naturel dans le secteur du Grand Trou.

Etudier le refoulement de la Romanche dans le Ruisseau des llats, et étudier la mise en place d'une vanne de décharge du bras amont vers le bras aval.

Péage de Vizille

Préciser quelle sera la hauteur moyenne de la digue rive droite au niveau de la déviation en fonction du nouveau calage de la voirie.

Toute la plaine

Compléter la réflexion sur le nombre et la position des déversoirs de sécurité.

Autres réflexions

M. Grosjean demande où en est le projet sur l'Oisans et quel sera le débit en entrée de la vallée de Livet et Gavet. M. Manin rappelle l'état de la réflexion sur les solutions alternatives demandées par les élus locaux. Le débit de la crue centennale à la sortie de la plaine de l'Oisans est actuellement de 530 m³/s et ne devra pas être augmenté suite à la réalisation du projet (contrainte réglementaire).

SECTEUR 1

M. Arnaud présente le futur projet Gavet, et ses liens avec la thématique du franchissement piscicole sur les seuils démantelés. A terme, il restera la prise d'eau de Péage de Vizille et de Noyer Chut ainsi que le Saut du Moine.

M. Drogue demande si le fait de supprimer les seuils ne va pas augmenter la vitesse de l'eau et entraîner les matériaux plus bas. M. Leroy explique qu'à cet endroit la pente de la rivière est importante et qu'il y a très peu de dépôt de matériaux. L'impact d'un seuil sur une rivière à forte pente est localisé.

M. Alessandri demande quelles sont les actions sur les digues dans les gorges. M. Manin explique que les secteurs identifiés par la commune (Ilas, Rioupéroux et Salinière) ont été diagnostiqués par le maître d'œuvre précédent : il y a peu d'enjeux et pas de risque, c'est une évolution naturelle.

M. Gros demande des précisions sur le calendrier du projet Gavet d'EDF. M. Arnaud donne les éléments suivants :

2010 : obtention de l'arrêté de concession.
2010-2011 : réalisation des accès et de deux ponts.
2011-2013 : sécurisation des falaises. Percement des galeries.
2012 : déviation de la Romanche pour faire le barrage de prise d'eau.
2013-2015 : montage de l'usine.
2016 : mise en service.
2017-2020 : démantèlement des ouvrages.

M. Drogue demande si les matériaux d'EDF peuvent être réutilisés par le Symbhi. M. Leroy répond que ce ne sont pas forcément les mêmes types de matériaux.

Décharge de Gavet

M. Alessandri affirme que les déchets enfouis ne sont pas neutres. M. Manin explique que lors de la crue de 2008, le talus a subi une 1^{ère} attaque par la rivière. Actuellement, la nature des matériaux n'est pas connue. La protection de la décharge n'est pas à la charge du Symbhi, qui peut cependant affiner les investigations.

M. Vayr explique que le Sierg a alerté les services de l'Etat et le propriétaire du risque de pollution de la nappe plus à l'aval. M. Rouger demande si l'Etat peut imposer des sondages.

Sentier découverte

Mme Kebaili demande d'étudier la possibilité de réaliser la poursuite du sentier vers les Clavaux en rive droite. Il y a un portail EDF avec un site fermé entre les deux.

M. Alessandri regrette que l'on ne parle pas d'aire de pique-nique. M. Gros évoque la possibilité d'en implanter une à Livet, au niveau de la sortie de la future déviation vers les Vernes, mais aussi près de la tête de Louis XVI. Mlle Strappazon propose enfin d'intégrer le site d'escalade en rive droite à Livet. M. Manin souhaite que l'on reste aux abords immédiats de la rivière même si l'aménagement du Symbhi peut être l'endroit pour initier la réflexion d'un aménagement plus global du site.

SECTEUR 2

Mlle Strappazon demande des précisions sur la digue fusible au niveau de la galerie de reconnaissance sous le Mont Falcon. Cette galerie de reconnaissance d'un diamètre de 4 m peut évacuer un débit de 60 à 80 m³/s. La digue à cet endroit est prévue pour céder en cas de crue afin de dévier la Romanche à l'intérieur. Cependant cette galerie ne répond pas aux critères d'une parade au risque d'éboulement de Séchilienne sur le long terme.

M. Drogue s'interroge sur l'aménagement en enrochement sur la rive gauche pour ramener la Romanche sur la rive opposée et alimenter ainsi le bras revalorisé de Séchilienne : n'est ce pas en opposition avec l'aménagement de la galerie ? M. Gay explique que ces aménagements fonctionnent pour des débits différents.

M. Alessandri demande pourquoi le chenal en aval de la galerie de reconnaissance est entretenu. M. Strappazon explique qu'à l'heure actuelle le chenal ainsi que la galerie sont entretenus, tant que la décision de l'Etat sur la parade hydraulique à long terme n'est pas prise.

Chenal de décharge des Ruines de Séchilienne

M. Alessandri demande pourquoi on ne prolonge pas le chenal plus au sud vers le Mont Falcon, à la place de l'ancienne route. M. Gay explique que l'on utilise le terrain existant et que cette option nécessiterait des terrassements de matériaux trop importants. M. Manin rappelle qu'il faut maintenir la fonction première de ce chenal : permettre la dérivation de la Romanche pour les petits éboulements (jusqu'à environ 1 million de m³). M. Grosjean affirme que le chenal était en eau lors de la crue de mai

2008.

M. Grenier demande si un système de surveillance des niveaux de la Romanche avec des capteurs existe. M. Manin explique que l'Etat étudie actuellement la mise en place d'un Système de Prévision des Crues comme cela existe sur l'Isère amont.

M. Drogue évoque la possibilité de prolonger le chenal en amont. M. Gay répond que cela nécessiterait un aménagement hydraulique (coût élevé) pour intégrer le raccord de la déviation routière et que les terrasses sont hautes.

M. Strappazon rappelle l'intérêt patrimonial et environnemental de l'ancien pont de l'île Falcon.

M. Alessandri demande si le risque d'éboulement des Ruines de Séchilienne a été pris en compte et comment les matériaux seront évacués. Selon l'expert géologue, M. Potherat, le risque à court terme se situe dans les 10 prochaines années. M. Manin réexplique les études menées par le Symbhi sur ces aspects et la réévaluation de l'aléa : débit centennal de la Romanche à 550 m³/s, éboulement à court terme de 3 millions de m³ plutôt polyphasé que monophasé, éboulement à long terme de 3 millions de m³ supplémentaires, érosion progressive du barrage naturel ne générant qu'un sur débit de 50 m³/s en cas de crue centennale de la Romanche. Le risque à court terme est pris en compte par le Symbhi grâce au réhaussement des digues à l'aval. Pour les parades à long terme, il convient d'attendre une réévaluation du risque par le groupe d'experts mais l'étude de faisabilité de la parade sera achevée par le Symbhi. Quant aux matériaux transportés suite à l'érosion du barrage, la maquette en laboratoire a permis de dire que la majorité des matériaux ne dépassera pas le site de la future déviation.

M. Alessandri rappelle que des personnes n'ont pas quitté l'île Falcon.

Aménagement de l'île Falcon

Comment définir l'accès à la population sur ce site? Mme Daillet explique que le projet Loisirs se calera avec l'aspect de valorisation environnementale du site : possibilité de faire des aménagements type découverte pédagogique.

M. Alessandri explique qu'un chemin existait jusqu'à Jouchy avec une passerelle. M. Vayr rappelle la présence de la digue pour séparer les eaux de la Romanche et la restitution du Lac Mort et Rif Mort. Il faut étudier la possibilité d'aménager un cheminement au droit du périmètre immédiat de captage du Sierg en rive gauche (voir point d'étude).

M. Strappazon explique que le réseau de voirie sera amené à disparaître sur l'ensemble du site, il approuve le projet de renaturation et affirme que le fait de trouver un gestionnaire de la zone, qui sera très probablement amenée à être classée en Espace Naturelle Sensible, sera vite solutionné. Il souhaite que l'accès aux motos et aux quads soit interdit.

SECTEUR 3

Actions sur les bancs

Mme Rognon demande quelle sera la gestion du lit et des bancs. Y aura-t-il une autorisation permanente de curage ? M. Monier explique l'application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Un suivi sera mis en place et servira de base au déclenchement d'actions ponctuelles et limitées de curage. La surveillance sera réalisée sur la base d'un pas de temps de 10 ans.

M. Drogue demande quelle est la destination des matériaux qui constituent les bancs lors des crues et quand le curage a été interdit. M. Monier répond que ces matériaux peuvent transiter jusqu'à l'agglomération grenobloise, mais sont bloqués au barrage de Saint Egreve. Le curage a été interdit vers les années 1970 ou 80. M. Rouger rappelle que lors de la crue de 2008, les bancs se sont déplacés et se sont rehaussés de 40 à 50 cm vers Saint Pierre de Mésage.

Confortement des digues en rive gauche

M. Drogue souhaiterait voir une coupe transversale à Jouchy pour voir apparaître les niveaux du terrain naturel côté Grand Trou.

Confortement des digues en rive droite

M. Grosjean explique que 2 points nécessitant des confortements sont identifiés (en amont de la future déviation routière). Quelle sera la hauteur de la digue au niveau de la déviation? M. Monier répond que le projet intégrera le nouveau débit de la Romanche en crue centennale plus le risque de Séchilienne.

M. Grosjean attire l'attention sur la présence de ligne haute tension et d'un collecteur dans la digue.

Mme Rognon demande la hauteur de réhausse de la digue : M. Monier indique qu'elle sera vraisemblablement aux alentours de 50 cm.

MM. Chambaz et Rouger demandent les impacts du rétrécissement du lit de la Romanche à cet endroit et craignent une érosion du fond et dépôt en aval. M. Monier répond qu'effectivement, cet endroit est un des secteurs les plus étroits donc que la vitesse de courant est des plus élevées. Le fond évoluera et les berges seront protégées par des enrochements.

M. Grosjean rappelle qu'en 2008, la digue entre le canal de restitution EDF et la Romanche était submergée. Mme Rognon demande si une rehausse est prévue sur ce secteur. M. Monier explique que l'étude est en cours.

Hameau du Pont

Mme Martin demande quelle est la hauteur des protections rapprochées des habitations. En attendant l'étude plus fine, M. Monier évoque des besoins des rehausses jusqu'à 1 m localement.

M. Rouger demande la différence de niveau d'eau entre la crue de 2008 et la crue centennale. M. Monier précise qu'elle est de l'ordre du mètre.

M. Rouger explique que le Ruisseau des llats est séparé en 2. Le 1^{er} bras rejoint la Romanche plus à l'amont. Il demande s'il est possible de mettre en place une vanne pour shunter la partie terminale dans laquelle la Romanche refoule. Le 2^{ème} bras s'écoule plus à l'aval vers le terrain de sport et Notre Dame de Mésage. Etudier la possibilité de mettre un clapet anti retour pour éviter le risque d'inondation par refoulement de la Romanche (voir point d'étude).

M. Rouger demande des précisions sur le phasage des travaux. M. Manin explique que ce n'est pas encore décidé mais que les premières actions concerneront probablement le lit de la rivière.

Déversoirs de sécurité

M. Alessandri propose d'implanter un déversoir de sécurité au niveau du Parc de Château. M. Monier explique qu'entre la digue et le Parc se trouve une large zone habitée.

M. Grosjean demande si l'emplacement de Pré Grivel ne va pas inonder le lycée. M. Monier explique que les déversoirs de sécurité fonctionnent au delà de la crue de projet (crue centennale de la Romanche) et que pour ces événements exceptionnels, il faut accepter l'inondation.

Mme Martin demande où sera localisé l'emplacement pour l'embarquement des kayaks. Selon M. Vayr, il devrait être en rive droite. Mme Daillot explique que l'emplacement n'est encore figé.